

Des écoles d'apprentissage maritime aux lycées professionnels maritimes

Jean-Marc Favret
Président de l'AGEMA¹

Il y a une vingtaine d'années, l'apprentissage est encore vivace dans de nombreux métiers terrestres et il est une tradition dans les métiers de marins : l'apprentissage n'est-il pas l'acquisition des usages, des connaissances et des pratiques – des tours de main - d'un métier auprès d'un praticien, reconnu par ses pairs et par les familles et aussi, dans le cas des métiers de la mer, par l'administration maritime tutélaire, comme « maître » au double sens de maître du navire et du métier qu'il conduit et de maître de l'apprenti et de l'apprentissage ?

Tradition de l'apprentissage

C'est ainsi qu'à la fin des années 1970, les jeunes marins des flottes de pêche et de commerce se préparent à leurs métiers dans les écoles d'apprentissage maritime que fédère et soutient l'AGEMA. L'apprentissage est alors reconnu comme particulièrement pertinent pour l'acquisition des métiers où la grande variété des savoir-faire et des conditions d'exercice exige beaucoup de pratique et cela de préférence sous l'autorité d'un maître confirmé.

Mais depuis longtemps déjà, navires, moteurs, aides à la navigation, engins de pêche devenant plus complexes, un enseignement plus systématique, donné à terre, a paru un complément indispensable. D'où ces écoles d'apprentissage qui assurent le lien entre enseignement général et professionnel théorique et apprentissage concret à la mer.

L'AGEMA, création progressive des professions maritimes, réunit les écoles, gère leurs enseignants, qui proviennent largement de ses rangs, propose et perfectionne certains supports pédagogiques. Elle assure aussi dans les écoles, en partie avec les mêmes enseignants, la formation permanente des professionnels qui souhaitent se qualifier davantage et en particulier obtenir des brevets de commandement, un système de progression qui a une grande importance sociale et économique. Au centre et autour de chaque école, la profession est présente, exigeante, active et aussi, bien sûr, les « affaires maritimes » garantes de la qualité à travers la délivrance des brevets.

Évolution de la formation professionnelle initiale pour tous les métiers

Mais cette organisation a commencé à être mise en question par les difficultés que rencontrent – à répétition – l'économie maritime et les métiers de la mer, par l'évolution dans son voisinage immédiat des autres systèmes de formation professionnelle, conséquence de

¹ Association pour la gérance des écoles de formation maritime et aquacole.

l'évolution dans tous les secteurs des contenus et des structures d'emplois, enfin par la décentralisation qui confie aux régions la formation professionnelle et les lycées.

La formation professionnelle de base était sanctionnée à l'origine par un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) obtenu après trois années de formation suivies après la cinquième des collèges ; y correspondait pour les jeunes marins le CAM (certificat d'aptitude maritime) initialement de durée plus réduite, mais progressivement portée aussi à trois années. Dès les années 1970 était apparu à l'Éducation nationale, puis à l'Agriculture, le BEP (brevet d'études professionnelles) obtenu après deux années d'études succédant à la troisième des collèges. Les acquisitions qu'il sanctionne, sont plus larges et ambitieuses en relation avec l'évolution des emplois. Le CAP est maintenu, mais pour des domaines professionnels plus limités. Avec un décalage, les formations maritimes connaissent une évolution parallèle. De même lorsqu'en 1985, apparaît le baccalauréat professionnel (Bac pro) en deux années après le BEP, soit quatre années après la classe de troisième, l'enseignement maritime avec l'AGEMA met bientôt sur pied un tel diplôme pour les cultures marines.

Extension des Bacs pro et création de passerelles

Le moment est aujourd'hui venu où il est indispensable de doter l'enseignement maritime de baccalauréats professionnels dans toutes ses filières ; la démarche est d'ailleurs engagée. Dans le domaine des élevages marins, ce diplôme a démontré que ses titulaires s'adaptent bien et rapidement à toutes les fonctions de l'exploitation conchylicole comme à bien des fonctions de l'aval. Les grandes lignes des programmes de baccalauréats « mécanique et électrotechnique marines » et « conduite et exploitation du navire et pêche » font déjà l'objet de réflexions bien avancées et sont en cours d'affinement par rapprochement détaillé avec les référentiels des emplois.

Même primordiale, la réponse à des besoins d'emplois renouvelés n'est pas la seule justification à l'élaboration de nouvelles formations : lycées maritimes et organisations professionnelles confirment que de nombreux parents hésitent lors d'une inscription en lycée maritime ou y renoncent faute de l'offre d'une poursuite éventuelle d'étude par la voie du baccalauréat professionnel.

Cette attitude et cette attente correspondent bien au pari réussi pris, il y a quinze ans, par l'enseignement agricole : « à la fin de chaque niveau de formation, l'emploi et la poursuite de formation devaient être également possibles. » Au début tant les enseignants que les professionnels avaient été réticents : « Les compétences professionnelles et les gestes qui vont avec ne sont pas assez maîtrisés ! » Mais assez vite les uns et les autres, sans renoncer tout à fait à des réserves pour partie fondées, ont saisi que les jeunes gagnaient en revanche en motivation, les uns pour « s'accrocher » à des études plus longues inespérées au départ, les autres pour s'engager résolument dans un métier choisi désormais plus librement et où l'on sait que perfectionnement et progression sont possibles. Mais si le Bac pro paraît bien une condition de l'attrait pour nos métiers et de l'extension de nos formations, il ne suffit pas. Il faut multiplier les « passerelles » de telle sorte qu'on puisse, par exemple :

- depuis un BEP « terrestre » des métiers de la mécanique et de l'électrotechnique, acquérir un BEP maritime en une année voire en un semestre complémentaire ;
- avec des BEP non-maritimes s'inscrire (selon des modalités à déterminer) pour un baccalauréat professionnel maritime.

Il faudra aussi pouvoir acquérir deux BEP maritimes en moins de deux fois deux années. Il conviendrait également de créer des classes d'adaptation et des classes préparatoires qui permettent le passage vers l'enseignement long technologique et l'enseignement supérieur : la voie en est montrée par les classes qui permettent de préparer l'accès à la formation C2 en école nationale de la marine marchande

Certains professionnels craignent encore que poursuite d'études et « passerelles » favorisent les « évaporations précoces » de vrais marins (embarqués). Pourtant la plupart d'entre eux en viennent à considérer que les « carrières courtes » constituent une tendance sociale durable : elles touchent tous les personnels depuis les titulaires du simple CIN jusqu'aux personnels d'encadrement. Dès lors il faut bien reconstruire les parcours de formation et d'emploi à partir de cette réalité.

Besoins de l'emploi et attractivité de la formation

Il faut être conscient que les élèves des lycées maritimes qui achèvent leur formation chaque année représentent en moyenne la moitié des besoins des professions concernées. Encore ne tient-on pas compte des élèves qui poursuivent des études dans d'autres filières. Ce déficit initial est aggravé par la réalité persévérante de la « carrière courte » qui vient d'être évoquée et pourtant si on ne compte que quelques dizaines de milliers d'emplois de marins et d'ostréiculteurs, les emplois induits de l'économie maritime – fréquemment occupés à terre par d'anciens marins, se comptent par centaines de milliers.

Depuis quelques années les lycées maritimes ont retrouvé des niveaux plus élevés d'inscriptions d'élève, alors même que la population scolaire est en baisse à ce niveau pour des raisons démographiques : les élèves trouvent aisément des emplois à la sortie des établissements maritimes, mais il reste que nos métiers demeurent mal connus, comme bien des métiers de la mer au sens large.

Il nous est donc indispensable de renouveler l'attractivité de nos métiers et pour cela de faire agir ensemble tous ceux qui peuvent qualifier information, orientation et accueil dans le métier. Collèges, services d'orientation, lycées maritimes, autres lycées dont des formations touchent à la mer et organes des professions doivent travailler davantage ensemble et de manière persévérante. C'est en particulier ensemble (« la main dans la main ») qu'enseignants et professionnels doivent présenter les métiers dans les collèges ou dans des forums en n'éludant pas, au contraire, les questions de conditions de travail et de rémunération, ni celles des évolutions de carrière.

Les « parcours d'orientation professionnelle » qui devraient se développer dans les troisièmes des collèges sont une occasion à saisir. Cela peut prendre la forme des projets de « marée découverte » que monte l'enseignement maritime. Dans cet effort, il faut présenter ensemble tous les métiers de la mer au sens large, maritimes et para maritimes.

La formation initiale prélude à la formation continue

Depuis longtemps existe dans nos métiers un rapport original entre formation initiale et formation continue. Fort de cette tradition, nous devons trouver des articulations nouvelles entre formation initiale, apprentissage et alternance. Pourrions-nous ainsi tenter que les futurs Bac pro puissent s'acquérir, partie en formation initiale, partie en alternance ? C'est sans doute une voie complexe, mais elle vaut la peine d'être explorée.

Afin de lier plus étroitement pour les plus jeunes formation au lycée et formation à bord, ce que tous jugent souhaitable, densifions les relations entre les formateurs à terre et ceux qui seraient les « tuteurs » à bord. C'est une démarche qui s'est révélée fructueuse pour redonner une large place à l'apprentissage et à l'alternance dans d'autres métiers. Les stages systématiquement organisés dans les formations les plus récemment définies ont favorisé des contacts plus précis entre professionnels et enseignants – formateurs. Ces rapprochements ne sont sans doute pas étrangers à la relance des réflexions sur l'apprentissage et l'alternance.

Des manières plus audacieuses de former et de promouvoir exigent l'accueil de qualifications terrestres, mais aussi, ces démarches étant inséparables, **la modularité des**

formations et la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Il nous faut accélérer la mise en place de l'une et de l'autre, d'une part en poursuivant activement le découpage en modules de l'ensemble des formations assurées, qu'elles soient initiales ou continues, d'autre part en examinant en étroite relation avec les professionnels les concours que les armements de tout type peuvent apporter à la dynamique de la validation. Sachons que les passerelles entre formations, la modularité et la validation des acquis peuvent générer des économies de temps humain et de financement, et en même temps qu'elles devraient renouveler et approfondir les relations entre les professionnels et les formateurs.

Il faut bien reconnaître que selon les ports, les régions, les lycées, la proximité et le travail en commun des professionnels et des formateurs connaissent des hauts et des bas. Lorsque les liens sont distendus, il faut savoir « remettre les bottes » et être plus souvent « sur le quai ». C'est une condition nécessaire pour que les « tuteurs » à bord se passionnent tous pour leurs rôles et que les formateurs se tiennent bien au courant des mutations économiques et technologiques que connaissent les armements et les emplois.

C'est aussi par un travail combiné à long terme que les établissements de formation et les organismes professionnels, en particulier, les comités locaux pourront assurer un suivi méthodique de l'emploi des anciens élèves, transposition locale nécessaire de la démarche du contrat d'études prospectives à la pêche et bientôt peut-être du CEP « commerce ». Ce sont des connaissances qui ne valent que tenues à jour. Si le formateur se doit d'être toujours proche des marins et des armements, il doit aussi être à l'affût des moyens modernes pour se tenir au courant des évolutions récentes des métiers et de leurs technologies, notamment par la voie de l'Internet et d'échanger là-dessus avec les professionnels, qui en usent déjà bien et beaucoup. Il en va de même de l'expérience échangée par les uns et les autres lors des sessions sur simulateurs et bancs pédagogiques. Partout il y a « des ressources cachées » qu'il faut partager largement. Une réflexion et des réalisations sur la connexion de ses ressources dans une ou des « banques croisées » devront être menées.

Enfin il n'est pas exagéré de dire que les professionnels, marins, armements, organismes professionnels doivent se sentir chez eux dans les lycées et autres lieux de formation, en particulier ceux où les équipes pédagogiques font de la formation continue délocalisée. Réciproquement, c'est un signe fort quand un chef d'établissement est régulièrement convié aux réunions du comité local des pêches.

L'AGEMA aura à la fin de cette année accompli sa mission. Pour moi, cet accomplissement implique de transmettre le témoignage que dans tout enseignement professionnel et particulièrement dans l'enseignement professionnel maritime dont cela a fait la force, il n'y a pas d'efficacité durable sans liens multiples et vivants avec les professionnels, marins, armements, organisations, tant à la pêche qu'au commerce et aux cultures marines.